Nations Unies S/PV.7436

Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

Provisoire

7436e séance
Mardi 28 avril 2015, à 10 h 45
New York

Président :	Mme Kawar	(Jordanie)
Membres :	Angola	M. Gaspar Martins
	Chili	M. Barros Melet
	Chine	M. Zhao Yong
	Espagne	M. Oyarzun Marchesi
	États-Unis d'Amérique	Mme Sison
	Fédération de Russie	M. Katarskiy
	France	M. Lamek
	Lituanie	M; Baublys
	Malaisie	M. Ibrahim
	Nigéria	Mme Ogwu
	Nouvelle-Zélande	M. Taula
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Wilson
	Tchad	M. Cherif
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Ramírez Carreño

Ordre du jour

La situation en Côte d'Ivoire

Lettre datée du 13 avril 2015, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire (S/2015/252)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org)

Document adapté

Merci de recycler

La séance est ouverte à 10 h 45.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Côte d'Ivoire

Lettre datée du 13 avril 2015, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire (S/2015/252)

La Présidente (*parle en arabe*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Côte d'Ivoire à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2015/288, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par la France.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2015/252, qui contient une lettre datée du 13 avril 2015, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Votent pour :

Angola, Tchad, Chili, Chine, France, Jordanie, Lituanie, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Nigéria, Fédération de Russie, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique et Venezuela (République bolivarienne du)

La Présidente (*parle en arabe*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2219 (2015).

Je donne maintenant la parole au représentant de la Côte d'Ivoire.

M. Ouattara (Côte d'Ivoire) : Tout au long de ces négociations, ma délégation a pu constater la posture empreinte de prudence des membres du Conseil de sécurité sur la nécessité d'apporter davantage de souplesse au régime de sanctions concernant la Côte d'Ivoire, au moment où le pays entame la dernière ligne droite menant vers l'organisation des élections générales de 2015.

La Côte d'Ivoire voudrait rassurer le Conseil et dire que le Gouvernement mettra tout en œuvre pour que les prochaines élections, qui seront ouvertes, transparentes et inclusives, se tiennent dans un climat apaisé. Déjà, je peux indiquer que la Commission électorale indépendante (CEI) siège au complet avec tous les partis politiques et poursuit son implantation au niveau local, y compris ici même à New York où nous nous apprêtons à recevoir une délégation de la CEI. Cette dernière poursuivra la mise à jour des listes électorales. Les partis politiques sont censés recevoir un appui financier dans le cadre des campagnes électorales, et les Forces républicaines de Côte d'Ivoire, en étroite collaboration avec l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), travaillent à la sécurisation de tout le processus électoral, y compris le volet du transfert des procès-verbaux.

Ma délégation prend donc acte de la résolution 2219 (2015) qui vient d'être adoptée. Elle voudrait faire observer qu'elle demeure, en de nombreux points, identique à celle adoptée par ce même Conseil en 2014 (S/RES/2513(2014)), alors qu'il est unanimement admis que des progrès indéniables ont été accomplis sur le terrain par le Gouvernement ivoirien.

Ma délégation éprouve donc un sentiment mitigé mais, dans une vision constructive, garde l'espoir que le Conseil pourra, à sa prochaine réunion consacrée à la Côte d'Ivoire, parvenir à une évaluation et une décision qui soient réellement à la mesure des efforts des autorités ivoiriennes.

Malgré ce sentiment, je voudrais me féliciter des progrès notables relevés dans le préambule de cette résolution en matière de paix et de sécurité, notamment dans la mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité et du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR), ainsi que des efforts du Gouvernement en matière de justice et de réconciliation nationale. S'agissant du processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion et de la réforme du secteur de la sécurité, il importe de relever qu'ils ont toujours bénéficié d'une volonté politique affirmée des autorités ivoiriennes et présentent à ce jour un taux de mise en œuvre bien supérieur à ce que l'on a pu observer sur le continent jusqu'à présent : 78 % de mise en œuvre pour le DDR et 90 % pour ce qui concerne les réformes urgentes du secteur de la sécurité.

Bien entendu, mon gouvernement, conscient que de nombreux défis restent à relever, notamment dans les domaines de la paix, de la sécurité et de la stabilisation, ne ménagera pas ses efforts afin que cette dynamique qui est porteuse d'espérance se ressente dans le quotidien des populations ivoiriennes.

La paix et la sécurité sont une réalité bien visible en Côte d'Ivoire et les autorités ivoiriennes entendent tout mettre en œuvre afin de pérenniser les acquis de ce climat de paix indispensable au développement de tout pays, dans le respect des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Je voudrais saisir cette opportunité pour réitérer l'engagement du Gouvernement ivoirien à une coopération pleine et sincère avec le conseil de sécurité et ses différents mécanismes afin de permettre à mon pays de relever tous les défis qui se présentent à lui, notamment la protection de nos populations et le renforcement de la sécurité à nos frontières. Ainsi, mon pays pourra apporter sa contribution aux efforts de sécurisation de la sous-région face à la multiplication des menaces terroristes. Nous pensons bien évidemment aux mouvements djihadistes au Mali et à Boko Haram au Nigéria.

Dans cette optique, il nous faudra poursuivre le traçage et le marquage de toutes nos armes et autres munitions et surtout insister sans relâche sur la formation et le renforcement des capacités dans le domaine de la gestion et de la sécurisation des stocks d'armes et de munitions.

Au regard des remarquables progrès relevés dans le rapport du Groupe d'experts dans les domaines de la sécurité, du désarmement, et de la collecte et du marquage des armes, il nous faut envisager sérieusement la levée totale des sanctions. Je voudrais donc inviter les membres du Conseil à s'inscrire dans cette perspective, étant entendu que, pour le Président de la République, la Côte d'Ivoire n'a pas vocation à demeurer sous embargo plus longtemps. J'exhorte également le Conseil à poursuivre la réduction des effectifs de l'ONUCI, déjà entamée, en vue d'un retrait total au début de l'année 2017. Ces questions ne peuvent pas ne pas être posées et débattues au lendemain de l'élection présidentielle d'octobre 2015.

La Côte d'Ivoire est au travail. Elle entend renouer avec sa prospérité d'antan et surtout avec cette vocation naturelle de pôle de stabilité et de croissance économiques de la sous-région ouest-africaine.

La Présidente (*parle en arabe*) : Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste.

Avant de lever la séance, je voudrais exprimer les vifs remerciements de la délégation jordanienne à l'ensemble des membres du Conseil, notamment mes collègues, les Représentants permanents et leur personnel, ainsi qu'au Secrétariat, pour tout l'appui qu'ils nous ont accordé. Ce mois été effectivement très chargé, et il n'est pas encore terminé. Nous avons néanmoins réussi à dégager un consensus sur plusieurs questions importantes relevant de notre compétence. Nous n'y serions pas parvenus sans le travail acharné, l'aide et les contributions de toutes les délégations, des représentants du Secrétariat et du personnel compétent des services de conférence. Alors que notre présidence touche à sa fin; je voudrais, au nom du Conseil, souhaiter plein succès à la délégation lituanienne pour le mois de mai.

La séance est levée à 10 h 55.